



Comité social d'administration du 22 juin 2023

Compte rendu syndical CGT-FSU-SUD

Secrétaire adjoint de séance : Nicolas GREGORI

Élus présents : 10

Absence de la présidente, point d'information confié à la VP CA

- Remise du rapport Gillet, sur l'écosystème de la recherche et de l'innovation. Son objectif était de répondre à deux objectifs clés : mieux structurer et organiser le monde de la recherche et de l'innovation et simplifier la vie des chercheuses et des chercheurs. Quatorze mesures ont été proposées pour simplifier la vie des chercheurs.
 - 1,5 % d'augmentation pour les fonctionnaires (versement prévu pour septembre 2023 avec rétroaction) 5 points d'indices en janvier 2024 soit 25 € bruts de plus par mois. Une prime de pouvoir d'achat sera également versée, sous conditions, pour les fonctionnaires qui gagnent moins de 3 250 euros bruts par mois. Cette prime ira de 300 à 800 euros bruts, versés en une fois à l'automne. L'inflation cette année est à plus de 4,5 %. Une revalorisation salariale générale de 1,5 %, c'est clairement insuffisant. Pas d'info sur la prise en charge de l'État à ce jour.
 - Information concernant une motion du CA de l'UL sur la situation des enseignants second degré (PES inférieure à la C1 du RIPEC). Demande que le ministère ajuste la PES à la C1 et qu'il y ait une prime équivalente à la C3.
 - Urban Loop lauréat d'un concours. Les capsules seront présentées aux JO 2024.
 - [Prix national « pépites » pour Anne Blanchard](#),
 - HCERES : toujours en attente du rapport établissement, prévu aux alentours du 14 juillet.
 - Le DGS fait un point sur le dialogue de performance avec le rectorat, pour des financements supplémentaires à la SCSP.
=> contrat d'objectifs de moyens et de performance.
Trois actions déposées :
 - Signalement d'actes VSS et discriminations (préfiguration de coordinateur/trice pour le signalement et coopération avec le procureur + psychologue) + plate-forme unique + campagne de com sur le nouveau dispositif + meilleur accompagnement des étudiants TSA
 - Immobilier : outils pour mieux connaître le patrimoine + poste DPI
 - Territoire : schéma de déploiement universitaire territorialBon espoir que les moyens soient alloués par le rectorat.
- Sur les appels à projets.
- Solaris : deuxième audition le mercredi 21/06, réponse en juillet
 - Lauréat de l'appel IHU3 (5 M€ + 5 M€ État), sur les maladies chroniques de l'intestin.
 - EurekaPro : "production durable", deuxième phase, avec réponse le 29/06.

Point 1 – Approbation du PV du CSA du 4 mai 2023 (sous réserve) (avis)

REPORTE PV non finalisé

Point 1bis – Approbation du PV du CSA exceptionnel du 23 mai 2023 (sous réserve) (avis)

Vote
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Vie Institutionnelle

Point 2 – Renouvellement et création d'unités de recherche (sous réserve) (avis)

Un bilan partiel nous est présenté. Il y a encore des dossiers en navette qui seront présentés plus tard. Création de deux unités suite à la scission du 2L2S avec une audition prévue à mi-parcours pour voir comment ça se passe. Il est demandé de repréciser le libellé de vote afin qu'il soit identique à celui du CA. Demande de précision sur le vote avec ou sans tableau ou en enlevant les colonnes. Retrait des lignes des unités dont on n'a pas parlé aujourd'hui.

Vote
Abstention : 0
Contre : 4 (CGT-FSU-SUD)
Pour : 6

Explication de notre vote : Nous sommes opposé·es à ces systèmes d'évaluation qui pour nous sont une perte de sens et de temps. Nous voulons faire de l'enseignement et de la recherche.

Point 3 – Avenant n° 1 à la convention quinquennale entre l'Université de Lorraine et le CNRS (avis)

Nous soulignons le problème récurrent de voter des conventions avec du retard. D'autant plus qu'il s'agit ici de modifications mineures qui auraient pu être anticipées afin d'adopter le document dans les temps.

Vote
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Point 4 – Charte de fonctionnement des cellules EDI (avis) REPORTE

Point reporté, son cheminement institutionnel n'étant pas finalisé

Point 5 –Calendriers pédagogiques (avis)

- Collégium LMI
- Collégium DEG
- Collégium ST

Vote
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Point 6 – Statuts de la structure d'accueil des corps (sous réserve) (avis)

A la suite du scandale du centre de don du corps à Paris Descartes, il est demandé aux universités d'encadrer le statut des structures d'accueil des corps. Le document qui nous est présenté est le règlement de celui-ci.

La partie concernant les missions des personnels BIATSS nous interroge. Nous demandons si la charge de travail liée à cette réorganisation a été calibrée. La réponse n'est pas très claire et le DGS nous dit qu'il va se renseigner.

Vote
Abstention : 4 (CGT-FSU-SUD)

Contre : 0

Pour : 6

Explication de notre vote : Pas de réponse possible dans l'immédiat à notre question ce qui mène à notre abstention.

Ressources Humaines

Point 7 – Évolution de l'offre d'action sociale des personnels (avis)

Le document présenté ne parle que de la revalorisation de la prise en charge de la restauration CROUS. Nous demandons de préciser le vote car pour nous l'offre de l'action sociale englobe beaucoup plus de thématiques. On nous indique que c'est une première mesure et que d'autres sont à l'étude et seront présentées avant la fin 2023 pour une application en 2024.

Nous avons également fait une interpellation concernant nos collègues doctorant-es qui se voient refuser l'accès à certains restaurants de personnels. Nous rappelons que le statut des doctorant-es relève d'un texte supérieur à cette circulaire et que celle-ci n'a pas de portée normative. Le DGS s'est engagé à poursuivre les discussions avec le CROUS à ce sujet qui se base sur une circulaire pour justifier son action.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Point 8 – Référentiel d'activités pédagogiques de l'ensemble des enseignants (à l'exception des hospitalo-universitaires) : Enseignants-Chercheurs, Enseignants du Premier et Second Degré, Professeurs ENSAM, Enseignants contractuels, Past-Mast, Enseignants associés, ATER, Chef de clinique de médecine générale et vacataires. Année 2023-2024 (avis)

Suppression de lignes qui n'avait plus de sens (relative au covid-19) et modifications mineures.

Vote

Abstention : 4 (CGT-FSU-SUD)

Contre : 0

Pour : 6

Explication de notre vote : Nous nous sommes abstenus car c'est le référentiel des activités est un document qui contribue à la menace sur les statuts. Par ailleurs, il a tendance à enfler depuis sa mise en place, ce qui interroge sur le métier. Il est plus le symptôme d'un manque de valorisation du métier et des carrières qu'une réponse pertinente au surcroît de la charge de travail auquel nous faisons face.

Point 9 – Droits et devoirs des enseignants et enseignants-chercheurs titulaires - Modification partielle de la délibération (avis)

La modification porte sur l'article 10 et permet aux enseignants des autorisation d'absence en cas de maladie d'un enfant, d'un décès dans le cercle familial au même titre que les personnels BIATSS. C'est une demande que nous avons formulée il y a un certain temps et nous nous félicitons de la voir aboutir.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Point 10 – Missions d'expertise – modification partielle de la délibération (avis)

Modification du document qui nous avait déjà été présenté lors du CSA du 4 mai afin d'y inclure le comité de stratégie européenne en leur octroyant des heures de décharge (32hTD) pour le personnel UL ou une prime équivalente pour le personnel hors UL.

Vote

Abstention : 0

Contre : 4 (CGT-FSU-SUD)

Pour : 6

Explication de notre vote : En tant qu'élus représentant des collègues, nous ne pouvons accepter ces rémunérations accessoires qui créent plusieurs niveaux d'agents via des primes et qui nous éloignent de notre cœur de métier. Nous voulons faire de l'enseignement et de la recherche.

Point 11 – Liste des fonctions ouvrant droit à la PCA - année 2023/2024 (avis)

Traité en même temps que le point 12.

Point 12 – Liste des fonctions ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) - année 2023/2024 (avis)

Même si c'est uniquement un ajustement, nous rappelons l'opposition de nos organisations syndicales (CGT FSU SUD) aux primes. L'État ne fait pas son travail d'employeur en recourant de manière toujours plus importante aux primes

Vote

Abstention : 0

Contre : 4 (CGT-FSU-SUD)

Pour : 6

Explication de notre vote : Nous restons sur la même position que lors du vote du CSA du 9 février 2023.

Point 13 – Règlement Intérieur CSA & F3SCT (avis)

Ce document a été travaillé en groupe de travail avant sa présentation et nos remarques ont bien été prise en compte.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Point 14 – Charte Statut de l'élus CSA & F3SCT (avis)

Idem que pour le point 13 : travail collaboratif fructueux. Nous demandons quelques modifications de forme concernant des références réglementaires pour que ce texte ne soit pas libre d'interprétation.

La partie charte des élus hors CSA est encore en discussion avec une mise en œuvre décalée par rapport à la première intention.

Vote

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 10 (unanimité)

Explication de notre vote : pas de difficultés sur ce point, vote pour.

Point 15 – Rétroplanning de la programmation des travaux potentiels CSA 2023-2024 (information/débat)

Remerciements à la secrétaire du CSA pour le document qui nous permettra de préparer les points en amont.

Point 16 – Suivi des propositions et avis du CSA du 4 mai 2023 (information)

RAS

QUESTIONS DIVERSES

Questions CGT-FSU-SUD

Pourquoi le règlement de gestion des enseignants contractuels n'est-il pas suivi par certaines composantes ? Et combien d'enseignants sont-ils concernés ?

VP CA : Refonte du règlement à venir. On peut espérer que ça va limiter le pouvoir discrétionnaire des composantes. On ne peut pas connaître le nombre d'enseignants concernés. Cela pose un problème d'équité car ces personnels ont avancé trois fois plus vite que les titulaires.